

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le sept juillet à vingt heures,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal :

Membres présents : M. ALAIRE Gérard, M. ANGIBAUD Frédéric, Mme CHAUVIN Aurélie, M. DÉSILLE Raymond, Mme FELIX Marie-Laure, Mme HURTAUD Jenny, Mme JAUNAS Annie, Mme MAINGOT Marie, Mme PAJOT Stéphanie, M. RAMBEAU Thomas, M. RUBIO Antoine et M. SOUCHET Dominique

Absents excusés : M. BELLY Erwann, M. BOUILLAUD Florent et M. JOUBERT David,

Secrétaire de séance : M. Antoine RUBIO

Ordre du jour:

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Mise en place de la Commission Communale des Impôts Direct (CCID) et de la Commission communale "Bois de Blameré".
- Vote des subventions.
- Autorisation permanente des poursuites à accorder au comptable public et détermination des seuils de poursuites.
- Compte rendu conseil d'école.
- Renouvellement du contrat CONVIVIO, prestataire pour le portage des repas - Autorisation de signer la convention.
- Vote des tarifs des repas de cantine.
- Vote des horaires et des tarifs de la garderie.
- Compte-rendu des Commissions : "Voirie et aménagement", "Urbanisme et bâtiments communaux", " Fêtes et cérémonies", "Environnement et développement durable" et " Communication et vie associative".
- Divers.

Début de séance : 20 heures 00

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que les suivants soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès du Département au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour des travaux de réparation sur voirie communale accidentogène.
- Déclarations d'intention d'aliéner un bien.
- Désignation du délégué élu au Comité National d'Action Social

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 juin 2020.

Compte rendu de la Commission "Voirie et aménagement" :M. Antoine RUBIO, rapporteur, informe qu'il va contacter la Direction de Infrastructures de la Charente-Maritime pour convenir d'un rendez-vous pour évoquer le problème de la vitesse sur les routes départementales traversant les villages de la commune et le problème des accotements dégradés. Concernant les travaux d'assainissement, il va être demandé au cours de la réunion de chantier qui va avoir lieu demain qu'il soit procédé à un gravillonnage provisoire pour diminuer la poussière dans les rues.

Il présente ensuite le dossier concernant les travaux de réparation sur la voirie communale accidentogène. Le coût des travaux est estimé à 39 509,25 € HT (47 411,10 € TTC).

Monsieur le Maire informe que pour ce projet, le Département au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour des travaux de réparation sur voirie communale accidentogène peut subventionner à hauteur de 50 % sur le HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès du Département cette aide financière.

Le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'aliénées déposées par Maître Alcide BORDE, notaire à Surgères, pour le bien cadastré C923, appartenant à M. Julien ALFONSO et Julie MESNIL, d'une superficie totale de 770 M² et situé 9 lotissement Bel Epi.

Et Maître Guillaume TROMAS, notaire à La Rochelle, pour le bien cadastré C958, appartenant à M. Marc RICHARD, d'une superficie totale de 744 M² et situé rue du Charron.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Marie-Laure FELIX délégué élu du Comité National d'Action Social CNAS.

Le conseil municipal décide de dresser une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants pour la constitution de la Commission communale des impôts directs (CCID). La Direction des services fiscaux de la Charente-Maritime choisira parmi ces noms, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Il décide d'arrêter la commission « Bois de Blameré », dont le maire est le Président de droit, comme suit :

3 membres non chasseurs	Jean-Luc GRASSIOT Laurent RAYMOND Vincent TUFFET
3 membres chasseurs	Jean-Marie GINESTE Christophe LE DORIDOUR Laurent TERRIEN
3 membres "municipalité"	Thomas RAMBEAU Antoine RUBIO Dominique SOUCHET

Le Conseil Municipal décide de verser sous forme de subvention, la recette de 535,64 € obtenue de la vente de coupe de bois 2019-2020, après déduction des frais de garderie (71,36 €) et taxe foncière 2019 (13 €), comme suit : article 6574 : 178,55 € à la Coopérative scolaire de Puyravault et 357,09 €, les 2/3 restants, à l'Amicale Villageoise de Blameré.

Il décide d'accorder aux bénéficiaires désignés ci-après, une subvention, soit pour un montant total de 1 595,64 €, étant entendu que seules pourront prétendre les associations ou organismes qui en auront fait la demande et qui présentent leur bilan comptable:

• ACCA Chasse Puyravault	70 €
• Amicale villageoise de Blameré, reversement coupe de Bois 2/3	357,09 €
• Association Couleur de Jade (M. Gérard ALAIRE, en tant que membre de l'association n'a pas pris part à ce vote.)	100 €
• Union des Propriétaires et Chasseurs de Blameré	70 €
• ADDEVA17 (Madame Annie JAUNAS, en tant que membre de l'association n'a pas pris part à ce vote.)	70 €
• Coopérative scolaire PUYRAVAULT, reversement coupe de Bois 1/3 :	178,55 €
• Coopérative scolaire Puyravault	350 €
• Association Parents élèves « Vous et les piratés »	400 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre de saisie à tiers détenteur et de saisies ventes.

Et de fixer le seuil d'émission des titres de recettes et les seuils d'engagement de poursuites effectuées par le receveur municipal à :

- saisie vente : 500 €
- ouverture forcée des portes : 1500 €
- Ventes : 1500

Compte rendu du conseil d'école du 25 juin 2020 :

Madame Marie-Laure FELIX fait un résumé du conseil d'école :

- Effectif attendu sur le RPI pour la rentrée prochaine : 120 enfants.
L'école l'îlot Piraté accueillera 44 enfants : 13 PS, 19 MS et 12 GS.
Vouhé accueillera 76 enfants : 21 CP, 13 CE1, 14 CE2, 11 CM1 et 17 CM2

Les comptes rendus sont affichés dans les panneaux d'affichage de l'école.

Le conseil municipal décide de renouveler pour un an avec le mêmes condition tarifaires, le contrat avec CONVIVIO PRO qui est notre prestataire pour la restauration scolaire.

Il décide, à l'unanimité, de conserver les prix fixés à la rentrée précédente, pour la rentrée scolaire 2020 :

- le repas cantine enfants à 2,60 €
- le repas cantine adultes à 3,15 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, pour la garderie périscolaire de la rentrée scolaire 2020, que :

- les horaires de garderie restent inchangés :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : Matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h30.

- les prix restent inchangés :

0,50 € par 1/4h pour un enfant, 0,75 € pour deux enfants, 1 € pour trois enfants et 10 € par 1/4h et par enfant au-delà de 18h30 (le 1/4h commencé est du). Exclusion, après 3 dépassements.

Monsieur le Maire informe que la convention portant sur la répartition des frais de fonctionnement du RPI, signée en 2010 avec la commune de Vouhé, ne sera pas reconduite à la rentrée prochaine.

Compte-rendu de la Commission « urbanisme » : Monsieur Gérard ALAIRE informe que la Commission « urbanisme » se réunira en septembre.

Compte-rendu de la Commission « Fêtes et cérémonies » : Madame Marie-Laure FELIX informe que la Commission se réunit le jeudi 9 juillet prochain.

Compte-rendu de la Commission « Communication » : Rapporteur : Jenny HURTAUD. Les membres de la commission se sont réunis, le 23 juin dernier, pour la réalisation de la « nouvelle pyratelle », distribuée dernièrement, avec une toute nouvelle mise en forme. La commission va travailler, à la rentrée prochaine, sur le livret du sentier d'interprétation, sur le contenu du site Internet et à la création d'un compte Facebook communal.

Compte-rendu de la Commission « Environnement et développement durable » : La Commission s'est réunie le 25 juin dernier pour sa mise en place et l'examen des dossiers d'actualités.

Dominique SOUCHET, rapporteur informe le conseil des différents sujets abordés :

- Propose l'organisation d'une journée « nettoyons la nature » en associant les élèves de l'école maternelle et la population le vendredi 25 septembre. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'organisation de cette journée.
- L'aménagement du cimetière a été évoqué. Une commission mixte « Environnement – cimetière » se réunira prochainement pour étudier le sujet.
- Mise en place chemin piétonnier à la Macre, une commission mixte « environnement – voirie » se réunira pour le choix de l'aménagement. Une rencontre avec la direction des infrastructures sera nécessaire en amont de cette réunion.
- Présentation d'un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place sur les bâtiments scolaires. Le conseil décide de ne pas répondre à cet appel à projet dont la date butoir pour le montage du dossier est le 15 juillet.
- La région Nouvelle Aquitaine va être relancée pour la labellisation de la commune TERRE SAINTE.
- La commission propose l'installation de récupérateurs d'eau de pluie sur certains bâtiments communaux pour l'arrosage des plantes.

Divers :

- ✓ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 7 septembre 2020 à 20h.

Levée de séance : 23 heures 15

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 10 juillet 2020.

Le Maire,
Raymond DESILLE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Raymond Desille".